

## Dispositif de Surveillance et d'Intervention

### DSI

*Source réglementaire : arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties de techniques et de sécurité dans les établissements d'APS qui représentent un enseignement de la voile, cf. article 5,6 et 7.*

Le DSI regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques.

Il prend place dans l'organisation générale de l'école de voile. Il est établi par l'organe directeur du club sous délégation du Responsable Technique Qualifié et validé par le

Bureau exécutif du club.

- Il définit une surveillance adaptée aux caractéristiques du plan d'eau et aux activités
- Il précise les procédures d'alerte et de recours aux services de secours
- Il précise les mesures d'urgence en cas d'accident

L'application du DSI est de la responsabilité du Responsable Technique Qualifié désigné de la structure.

Environnement du site de navigation dans le cadre des activités nautiques encadrées par l'équipe d'encadrement du CVAN.

Zone de navigation de base :

La zone de navigation de base s'étend du pont de la Jonelière situé en aval au Pont de l'autoroute situé en amont.

Cette zone est fractionnée en deux parties :

1. une zone avec surveillance visuelle ou nautique située entre le pont de la Jonelière et la limite à hauteur des lignes électriques aériennes.
2. Une zone (sans surveillance en pratique libre) et navigable entre le goulet à hauteur du panneau vitesse 15 et le pont de l'autoroute.

La zone de navigation complémentaire est étendue au-delà du pont de la Jonelière vers l'aval et au-delà du pont de l'autoroute vers l'amont.

L'accès aux zones de navigation est ouvert aux pratiques libres de loisir de location et aux activités encadrées par un moniteur ou entraîneur.

Mise en évidence des risques du site :

L'Erdre est un plan d'eau calme sans courant ni vagues.

Attention aux usagers autres tels que les « Bateaux Nantais » promenade type bateau mouche, croisement possible des activités canoë et kayak et aviron.

Un chenal de transit pour l'usage du trafic amont-aval est balisé par les bouées coniques vertes et les bouées cylindriques rouges.

Pas de dangers pour la mise à l'eau de la plage du club et du quai.

Attention mini cale en béton glissante à droite du quai.

Attention aux câbles métalliques de fixation du ponton côté Beaujoire.

Matériels de sécurité :

Le CVAN dispose de :

2 sécu type new matic avec 6cv

1 sécu 12 avec 6cv.

1 fun yack avec 8cv

1 Bombard pneumatique avec 9.9 cv

1 valiant semi rigide avec 15 cv

1 fun yack 450 avec 30cv.

Le club dispose de deux VHF (A usage dans l'encadrement rivière et mer)

L'usage du portable est privilégié entre la base et les groupes en activité sur l'eau.

Le n° d'appel est le 02.40.93.36.28 le n° de portable du RTQ est le 06.89.13.08.35

La flotte du club Ecole de voile est composée de :

Flotte optimist environ 20 bateaux

Flotte Laser Pico 7 bateaux

Flotte laser environ 10 bateaux

Flotte 420 Buzz environ 7 bateaux

Flotte bateaux collectif Caravelle et Oméga4 bateaux

Flotte Finn environ 5 bateaux

Flotte Planche à voile environ 20 planches.

Fonctionnement général et activités.

Le CVAN organise ses activités sous le contrôle du RTQ par délégation du bureau exécutif du club représenté par le président du CVAN.

1. Une pratique libre loisir et compétition réservée aux adhérents du CVAN à jour de leur cotisation.
2. Une pratique libre d'adhésion journalière (location).
3. Une activité Stages vacances ouvertes à tous
4. Une activité voile éducative
5. Une activité voile sportive Ecole de sport et Equipe de club.  
Organisation de compétitions.
6. Une activité Handivoile
7. Une activité Accueil de groupes extérieurs.

Les jours et horaires des activités sont :

Hors vacances scolaires de printemps et d'été :

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Le dimanche de 13h à 18h.

Vacances scolaires de Printemps et d'Eté :

Du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Les consignes de sécurité et les conduites à tenir.

Plan d'organisation des secours activités nautique du club.

Le Responsable Technique Qualifié met en œuvre un plan d'intervention en cas d'accident ou de repli à terre si les conditions météorologiques se dégradent.

<b>Plan d'intervention en cas d'accident</b>
--

Chaque moniteur référent est responsable de son groupe.

En cas d'accident à terre:

Le stagiaire est déplacé si possible vers le point accueil.

Si besoin appelez le 18 ou (18 ou 112) pour téléphone portable pour prévenir les secours pompiers.

Le blessé doit rester avec une personne référente du club (chef de Base, responsable technique qualifié, moniteur se rendant disponible)

Un espace est disponible à l'accueil pour allonger le blessé si besoin, une trousse à pharmacie est disponible à l'accueil.

En cas d'accident sur l'eau :

1. L'élève blessé est rapatrié à terre :

Soit par remorquage

Soit par embarquement dans le bateau sécurité du moniteur.

Le moniteur avertit si possible un autre moniteur sur l'eau.

Le moniteur ne laisse pas son groupe sans surveillance et avertit un autre moniteur de son obligation de rentrée à la base pour accompagner en urgence le blessé.

Si nécessaire, le moniteur alerte le RTQ ou la personne présente à l'accueil afin de prévenir les secours au moyen de :

1. Le téléphone situé à l'accueil : faire le 18.
2. Le téléphone portable du moniteur ou du RTQ sur l'eau ou à terre : faire le 112 ou le 18.

3. Le téléphone portable d'un intervenant extérieur (autre moniteur sur l'eau etc.)

Le groupe de stagiaires en activité sur l'eau est ramené à terre si nécessaire au moyen de :

1. Les stagiaires reviennent dans leurs embarcations à la voile
2. Les stagiaires sont remorqués derrière le bateau de sécurité du/des éducateurs sportifs et moniteurs.

Mise en sécurité du stagiaire blessé.

1. Le stagiaire est accompagné par le moniteur jusqu'au bâtiment Accueil.
2. Le moniteur disposera d'un espace pour allonger le stagiaire ainsi qu'une trousse à pharmacie comprenant une couverture de survie.

<p style="text-align: center;"><b>PLAN D'INTERVENTION EN CAS DE DEGRADATION METEOROLOGIQUE OU PROBLEMES TECHNIQUES</b></p>
--

Le Responsable Techniques Qualifié met en place d'organisation de regroupement et retour à terre si nécessaire.

**Organisation du repli à terre (si nécessaire)**

Le moniteur peut mettre en oeuvre un repli à terre.

1. Par retour direct les stagiaires restant en navigation dans leurs embarcations.
2. Par remorquage au moyen d'un système d'amarres pour remorquer les bateaux derrière le bateau moteur du moniteur.
3. Les stagiaires sont ramenés à terre jusqu'au club de voile.
4. En cas d'urgence météo, un repli peut se faire pour atteindre tout point à terre le plus proche servant d'abri (autre structure nautique, berge, etc....).
5. Une information verbale est recommandée pour informer un autre intervenant en activité sur l'eau.
6. Une information sur la démarche de repli est nécessaire auprès des stagiaires de la classe.

**En cas de problèmes techniques type avaries moteur ou casse de matériel.**

Si nécessaire, un repli avec remorquage est organisé vers le club.

Un rassemblement autour du bateau sécurité ayant une avarie est prévu pour garder les élèves groupés à vue des intervenants. En cas de réparation de l'avarie dans un délai court, la séance reprend normalement.

Le Responsable Technique Qualifié

BROCHARD Franz